



L'INFLEXIBLE

*Le journal souvent
imité, jamais égalé*

30 avril 2014
09:01:00

Mensuel informatif et décalé

Numéro 142

Bande de RACAL !!!

Après la condamnation de l'entreprise Eurodisney pour une utilisation frauduleuse des fichiers de police STIC et JUDEX aux fins de recrutement de ses salariés (!!!);

Après le renvoi en correctionnelle en mars dernier pour discrimination à l'embauche pour avoir publié dans un quotidien national gratuit des offres d'emplois réservés à des citoyens européens

(CDD à des danseurs, jongleurs, marionnettistes et échassiers « de nationalité européenne » pour les parades de son parc d'attractions);

Découverte vient d'être faite de l'utilisation dévoyée du RACAL, système d'enregistrement et d'écoute des communications radios et des appels téléphoniques entrants et sortants par le Centre de Communication Opérationnels (CCO) et mis en place au sein de la société depuis plusieurs années visiblement ...



Le saviez-vous ? « EUX » par contre, vous ont écouté, réécouté et bien plus encore ^^ ...

Dénoncées par les élus CFDT de la surêté, ces dysfonctionnements ont depuis fait l'objet de nombreux rectificatifs (déclaration à la CNIL, message d'accueil, délais de destruction des enregistrements, ...)

*Au royaume de Mickey, vous l'aurez compris,
rien ne se perd ...*

Equipe de rédaction

Daniel ROVEDO
Thomas BAER

Imprimé par nos soins

Section Syndicale CFDT Eurodisney
Eurodisney SAS, SCA, SCA Associés, ED Spectacles
Boite postale 100 - Bâtiment Mary Poppins
77777 Marne la Vallée Cedex 04

Téléphone : 01 64 74 48 57 ou 4 65 62 - Fax : 01 64 74 48 76

Email : dlp.cfdt@disney.com

Sur le Web : cfdt-disney.org / Sur Facebook : CFDT Eurodisney

La CFDT EURODISNEY, 1ère Organisation Syndicale d'entreprise, c'est le choix des salariés !! La CFDT EURODISNEY, c'est aussi le choix de la négociation !!

S'opposer demeurera toujours la meilleure des postures pour certains, y compris au sein de leur propre structure syndicale, c'est dire ... Une façon, peut-être, de se croire un impétueux « rebelle » en se rasant le matin ...

Dénigrer et cracher sur l'autre est aussi l'un des penchants favoris de ces individus à court d'idée ...

Une certitude cependant, celle de fuir ses responsabilités en ne les assumant jamais lorsque l'opportunité leur en est donnée. Le coupable, c'est l'autre !! Si facile ...

Et bien oui, ceux qui agissent vraiment seront systématiquement critiqués, vilipendés ou bien pire encore. Il n'y a que ceux qui ne font rien, gesticulent et font semblants qui jamais ne seront pris en défaut d'agir...

Parce que le Handicap ne doit pas exclure ...

La CFDT Eurodisney a signé l'accord en faveur de l'emploi des salariés en situation de handicap (2014/2018). Bien que largement en deçà de son obligation légale d'emploi de 6% de son effectif total (3,98% seulement ...) et même si l'employeur ne démontre pas « encore » toute sa bonne et réelle volonté à tendre vers ce seuil, la CFDT Eurodisney s'est néanmoins prononcée en faveur de cet accord qui fixe notamment un objectif chiffré d'embauche, favorise (sur le papier ...) l'accueil, l'intégration, le développement professionnel et la formation des salariés handicapés. Cet accord pérennise aussi le parcours de reclassement et son affectation temporaire médicalement adaptée (ATMA), une procédure un temps mis à mal par la Direction qui souhaitait sa suppression, ce dispositif mettant très clairement en avant les failles d'une organisation de travail où l'obligation de résultats en matière de sécurité est bancal. Sur ce point d'importance, la CFDT Eurodisney s'est retrouvée bien seule face à l'employeur en réclamant et proposant la mise en place de mesures adéquates pour prévenir aux risques liées à l'organisation de travail plutôt que d'attendre et soigner nombres des travailleurs accidentés. Fin de non recevoir sur ce point. Dommage ... Sachez-le, sans cet accord, point d'amélioration en vue pour les salariés. Pour certains, c'est vrai, ce ne sera jamais assez. Il en va ainsi pour les « Organisations Syndicales » FO et CFTC qui ne sont pas signataires de cet accord visant à favoriser l'accès et le maintien des salariés en situation de handicap ...

**SIGNER UN ACCORD D'ENTREPRISE N'EST PAS
HONTEUX, C'EST UN COMPROMIS
et PAS UNE COMPROMISSION
n'en déplaise à certains ^^ ...**

Jeunes / Seniors : mode d'emploi

La CFDT Eurodisney a signé l'accord Intergénérationnel qui prévoit notamment un objectif d'embauche des moins de 26 ans avec un parcours d'intégration et de formation adaptée ainsi que la mise en place d'un référent, un objectif de recours à l'alternance ainsi qu'au recrutement des seniors et au maintien de l'emploi des seniors avec, en particulier le développement de la seconde partie de carrière. Possibilité aussi de faire des bilans de compétence, un aménagement et un accompagnement des fins de carrière avec par exemple du temps partiel facilité, un aménagement des postes de travail, une pause supplémentaire d'une demi-heure par jour. C'est aussi favoriser la transmission des savoirs et des compétences avec le tutorat en particulier, insister sur

la lutte contre la discrimination à l'embauche et pendant la carrière. Sachez-le, sans cet accord, point d'amélioration en vue pour les salariés. Pour certains, là aussi, ce ne sera jamais assez. Il en va ainsi pour l'« Organisation Syndicale » FO qui n'est pas signataire de cet accord visant à maintenir en place les seniors et à recruter des jeunes ...

**GARANTIR ET OBTENIR DES DROITS NOUVEAUX
POUR LES SALARIES, C'EST UN SYNDICALISME
REALISTE ET DE COMBAT QUE PRÔNE ET MENE
AU QUOTIDIEN LA CFDT EURODISNEY**

Egalité Hommes/Femmes : difficile ...

La CFDT Eurodisney a signé l'accord sur l'Egalité Salariale et Professionnelle entre les Femmes et les Hommes qui prévoit notamment des dispositifs permettant aux salariés de concilier activité professionnelle et vie personnelle et famille (compte tenu de notre activité, ce n'est pas négligeable ...), de mixité, de prise en charge de la situation des « aidants », d'ajustement des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes,... Certes, tout accord est perfectible et se voit trop souvent aussi confronté à la volonté toute relative d'une Direction d'entreprise à en faire une application active. Un comble !! Si la Direction et consorts se défontent (parfois) à leurs obligations, la CFDT Eurodisney quant à elle, ne faillira pas et veillera à la bonne application de cet accord. Une signature engage et se doit d'être respectée. C'est notamment le rôle des délégués du personnel... Sachez-le, sans cet accord, point d'amélioration en vue pour les salariés. Pour certains grincheux, ce ne sera jamais assez. Il en va ainsi pour les « Organisations Syndicales » FO - UNSA et CFE-CGC qui ne sont pas signataires de cet accord visant à favoriser cette égalité ...

Portabilité des droits Santé et prévoyance : la solidarité ce n'est pas un vain mot ...

Parce que la solidarité en la matière ce n'est pas que de vague intention, la CFDT Eurodisney a signé l'accord sur la portabilité des droits de santé et prévoyance au profit des salariés privés d'emploi et bénéficiant de l'indemnisation chômage, permettant, par le biais d'une mutualisation de garantir aux intéressés d'avoir la certitude d'être couverts contre les risques santé, décès, incapacité et invalidité. Pour certains grincheux là aussi, ce ne sera jamais assez. Il en va ainsi pour les « Organisations Syndicales » FO et CFE-CGC qui ne sont pas signataires de cet accord visant à plus de solidarité, moins d'individualisme et d'égoïsme. Des valeurs intemporelles que certains feraient bien de se réapproprier ...

Brèves de complexes

En Boutiques, c'est le temps des comptines !



Je te tiens, tu me tiens, par la barbichette
Le premier qui utilisera son portable sur son temps de trajet prendra une tapette ! ...ou une mise à pied d'1 jour, ça dépend de l'humeur !



Je te tiens, tu me tiens, par la barbichette
Le premier qui se trompera sur son planning qui change, au moins, 5 fois par jour prendra une tapette ! ... ou une mise à pied d'1 jour, ça dépend de.....l'humeur !



Je te tiens, tu me tiens, par la barbichette
Le premier qui ne mettra pas son polo dans son pantalon se prendra une tapette ! ...ou une mise à pied d'1 jour,encore !.....ben là c'est plus de l'humeur !



Je te tiens, tu me tiens, par la barbichette
Le premier qu'ira prendre un café sur son temps de trajet prendra une tapette ! ...bon là, juste une remontrance ça ira bien !



Sinon chef, à l'occasion, tu penses à leur organiser un p'tit dèj que vous puissiez échanger sur leurs conditions de travail et à accorder un peu de crédit à leurs dires?

Johnny s'en va en guerre ... factice

Vous en rêviez et bien Mickey l'a fait !! Une chasse au trésor, des Disneylimpiades, une trappeur team ou un spy center !! C'est l'embarras du choix qui s'offre aux collaborateurs qui se font forts de devoir participer (sous peine de ...) aux séminaires d'équipes proposés par l'entreprise. Cohésion, volonté et solidarité pour des participants qui doivent désamorcer une bombe, sniper à haute précision (il est vrai que cela peut servir au taf ...) ou manipuler des éprouvettes contenant un virus bactériologique. Pourquoi ? Pour coincer le méchant terroriste (non syndiqué ...) qui menace le monde libre de Mickey et tous ses amis. Ben voyons !! A quand un séminaire chez les DP de Parcs Ops ou à une réunion CE, là au moins la réalité des clachs et des claques, du débat et de l'échange, ce n'est pas de la fiction ? Mais pour cela, faudrait en avoir ^^ LOL !!!

A.T. vous, y'en aura pour tout le monde !!

X.B. et A.T. sont sur le même établissement. X.B. est au chaud et tout confort dans son bureau; A.T. quant à lui part en vadrouille. Résultat : + 48% d'augmentation des Accidents du Travail entre 2012 et 2013 sur l'établissement Parcs Opérations que le chef d'établissement, Xavier Bouvet, caractérise « de hausse inquiétante » !!! On n'ose le croire ... Le changement, c'est maintenant non ?

Quand la médecine du travail se rebiffe ^^ !!!

On ose à peine y croire mais une partie des médecins du travail (pas tous, faut pas exagérer non plus ^^ ...) a fait état, dans un courrier de 4 pages des plus significatifs lors de la dernière réunion du comité d'entreprise, d'atteinte manifeste à leur indépendance par le responsable du service médical, Bruno Fournet. Une atteinte dénoncée par cette corporation, à point nommé visiblement (une demande de renouvellement d'agrément afin de pérenniser l'actuel service médical était sollicitée auprès des services administratifs compétents de l'État ...) tant la suspicion des salariés est grande face à ce corps médical et l'interventionnisme de l'entreprise supposé surtout « challengé » elle aussi suspecté par les salariés. Se seraient-ils enfin émancipés du « diktat » de l'employeur ? Bref, tout ça pour dire encore que tout va bien au royaume du stéthoscope et de la bandelette d'urine, que l'agrément sera renouvelé, du médecin embauché (et fort fort bien rémunéré ça oui ...), du chargé de prévention aussi, que des réunions succéderont aux réunions mais que malheureusement l'état de santé des salariés n'en finira pas de se dégrader (RPS, A.T., corps qui s'use, vieillissement de la population non anticipé, pénibilité, stress, population opérationnelle sujette à tous les aléas, ...).

Travail du dimanche

La CFDT Eurodisney appelle l'ensemble des salariés ainsi que les Organisations Syndicales à se joindre à elle afin que la légitime revendication d'octroi d'une compensation financière (20€ nets par dimanche travaillé, proposition CFDT) à tous les salariés en poste le dimanche aboutisse. Il n'est pas vain de dire que l'union fait la force. Rappelez-vous (pour les plus anciens ^^) ce qu'il en a été pour la prime d'ancienneté ...

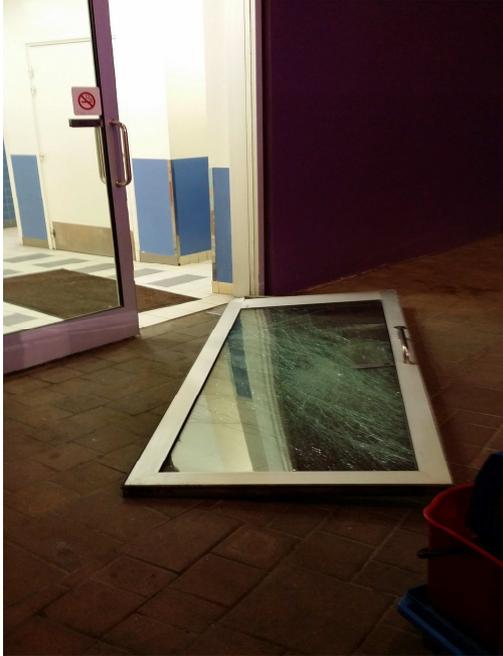
*Après une dure journée de travail,
Castmemberland et son « maire » sont fiers
de vous offrir cet instant de détente ...*



Brève de complexe bis

La journée de la défonce

Le 01 avril dernier (non, non, ce n'est pas une blague !!!), la porte des toilettes guest du Disney Village s'est « accidentellement » dégoncée, preuve en est de la solidité des infrastructures de la société et de ceux qui la dirige ... Tout un symbole ... Safety First disait-il !!



Déontologiquement acceptable ou pas ?

Tandis que l'entreprise ne cesse de nous « gaver » de Code de déontologie et autres chartes éthiques au moindre fait et non fait, voilà que cette dernière ne trouve visiblement rien à redire sur l'élection comme conseillère municipale à la mairie de Bordeaux sur la liste UMP de l'actuelle Présidente du Conseil de Surveillance d'Euro Disney SCA Virginie Calmels !! Mais il est vrai que ce qui est édicté en haut ne s'applique qu'aux autres et seulement aux autres !!!

Au pied de cochon

Bien loin des mets raffinés servis à la carte de cette illustre brasserie parisienne, la Direction de Food Parcs a sanctionné un de ces team leader parce qu'une guest aurait chu de sa chaise, le pied de cette dernière s'étant cassée (de la chaise bien sur ...). Pour motiver sa sanction, reproche lui a été fait de ne pas avoir vérifié la totalité des pieds de chaises du restaurant. La belle affaire que voilà !!! Bientôt, sanction vous sera donnée pour n'avoir pas su éviter aux clients de s'être pris des gouttes de pluie ...

Travail de nuit

« Tout travail entre 21 heures et 6 heures est considéré comme du travail de nuit » (article L.3122-29 du Code du Travail). Or, par le biais d'un accord d'entreprise scélébrat jadis signé entre la Direction et quelques séides de la CFE-CGC, de la CFTC et du SIPE, une dérogation a été mise en place afin de s'extraire de cette période privant ainsi plusieurs milliers de cast opérationnels, des parcs comme des hôtels, de vraies contreparties (repos compensateurs et financières) pourtant prévues par la Loi. Avec les politiques d'ouvertures tardives des parcs (et de ces conséquences évidentes sur les secteurs annexes et connexes), les salariés sont de plus en plus fréquem-

ment contraints à devoir sacrifier leur vie familiale et personnel sans pour autant qu'un juste compensation leur soit octroyée. Il devient donc des plus urgent sur ce thème aussi de revoir en totalité, et plus que rapidement, l'accord sur le Travail de Nuit. Aux signataires d'agir en premier !!!!! Sauf à ce qu'ils n'en aient que faire de vos contraintes, de vous ...

Temps de trajet lieu de travail / cafétéria

A l'instar du temps de trajet entre le costuming et les différents lieux de travail dont bénéficient nombres d'opérationnels (pour mémoire, c'est une action judiciaire de la CFDT Eurodisney qui a permis l'effectivité de cette disposition, l'entreprise, comme à son habitude, refusant d'y abonder ...), il est à constater qu'une problématique toute similaire se fait lorsque le salarié quitte sa location pour se rendre sur l'un des points de restauration mis en place par et dans l'entreprise. Ce qui avait notamment permis de rémunérer le temps de trajet des salariés entre le costuming et le lieu de travail, c'est d'une part que le salarié reste à disposition de l'employeur et ne peut donc vaquer librement à ses occupations et d'autre part que ce dernier est quasi systématiquement sollicité par les clients lorsqu'il se rend sur sa location. Lorsque le salarié prend son lunch, la situation est identique !!! Les 45 minutes voir l'heure de pause repas fondent alors comme neige au soleil. Face à cet irritant, la CFDT Eurodisney a donc exigé que ce temps de trajet (location/cafétéria) soit considéré comme du temps de travail effectif (et compris dans l'amplitude journalière actuelle de travail) comme l'est celui du temps de trajet costuming/location. A défaut, ...

Non, non, les rats ne quittent pas le navire . Hélas ...

Le parc Disneyland Resort (Californie) a une méthode peu commune pour contrôler la population de rongeurs dans le parc. En effet, à la fermeture du parc 200 chats sont lâchés afin de chasser les indésirables rongeurs. Le reste du temps, ils se cachent dans le parc dans des petites maisons bien dissimulées dans les décors. Une rumeur raconte qu'en 1957, des techniciens auraient trouvé des centaines de chats errants dans le parc, près du château de la belle au bois dormant. Ils ont bien tenté de les faire sortir du parc mais sans succès. Finalement, il a été décidé de les garder pour lutter contre l'invasion des rongeurs.

L'INFLEXIBLE

